

SERVICE INCENDIE

Essence

L'essence est principalement utilisée comme carburant. Les vapeurs explosives de l'essence qui sont plus lourdes que l'air, ne sont pas visibles et peuvent s'enflammer facilement même à des basses températures. Elles se répandent donc sur le plancher où elles peuvent entrer en contact avec les étincelles de moteurs, de chauffe-eau, de moteurs de fournaise et des interrupteurs. Les étincelles ou les flammes nues peuvent enflammer des vapeurs très éloignées.

Tout déversement d'essence doit être nettoyé immédiatement. Quiconque utilise ou entrepose de l'essence doit avoir, à portée de la main, un extincteur pour éteindre les feux d'essence ou d'autres liquides inflammables. L'essence peut s'enflammer et créer une explosion!

- **NE JAMAIS** entreposer de l'essence au sous-sol ou autres espaces clos. L'essence doit être entreposée dans des espaces bien aérés, sans sources d'inflammation et autorisés par le Code national de prévention des incendies du Canada.
- **NE JAMAIS** entreposer de l'essence dans des récipients en verre ou en matière plastique, ou dans des bidons en métal avec des composantes en matière plastique. Il faut utiliser uniquement un récipient portatif approuvé.
- **NE JAMAIS** fumer pendant qu'on utilise de l'essence ou d'autres liquides inflammables.
- **NE JAMAIS** utiliser de l'essence comme nettoyant, allume-briquettes ou solvant.

En cas d'incendie... Sortez et ne revenez pas !

- Faire sortir les gens immédiatement.
- Composer le **9-1-1** à partir de la résidence d'un voisin.

Pierre Le Blanc t.p.i, Service des Incendies, Notre-Dame de Stanbridge